

Les tribulations d'un maraîcher bio pour exploiter son champ

LE VAL Installé en zone naturelle depuis un an et demi sur la commune, Thierry François ne parvient pas à obtenir les autorisations nécessaires à son développement



Le producteur souhaiterait installer des tunnels de culture sans fondation. Une demande aurait été, selon lui, refusée par la municipalité. Autre sujet de discorde : la construction d'un abri pour Papillon, son âne. (Photos Dylan Meiffret)

Cinq hectares de végétation bien verte. Dense et touffue. Voilà ce qu'a acquis il y a environ un an et demi Thierry François, sur la commune du Val, quartier des Milan. Un espace « sans aucun vis à vis, où [il] ne gêne personne », que cet ancien ouvrier agricole issu de « l'intensif » a défriché en vue d'y faire pousser des légumes biologiques.

Cet été, le nouveau maraîcher a ainsi pu récolter quelques dizaines de courgettes, tomates, aubergines et autres légumes de saison. Il a également relancé la production des soixante-dix oliviers de la parcelle. « Une oliveraie que j'ai sauvée de l'étouffement forestier », assure-t-il. Mais l'hiver et le froid arrivent à grands pas. Pour continuer à cultiver

a minima durant cette période et percevoir un revenu, Thierry François a besoin de tunnels de culture, sorte de petite serre sans fondation. Amovible, donc.

Faute d'abri, l'âne Papillon doit aller ailleurs

Une infrastructure que lui aurait refusée, selon lui, la municipalité malgré la volonté affichée de favoriser l'installation d'agriculteurs. « J'essaye de faire un métier où il y a beaucoup d'attente de la part des gens. Un maraîcher bio a toute sa place dans l'économie du village. J'ai beaucoup investi jusque-là. Je me demande aujourd'hui s'il faut que je continue. » Les légumes ne sont pas les seuls à

ébranler sa motivation. Papillon, un âne de Provence, devenu au fil du temps un véritable animal de compagnie pour Thierry François. Sans possibilité de lui construire un abri, ce dernier a dû s'en séparer.

Pas qu'il n'a pas essayé. Le maraîcher aurait même déposé une demande de permis de construire pour quatre boxes. Son projet : un pensionnat pour équins comme ressource complémentaire. « Dans l'idée j'aurais aussi aimé monter un projet pédagogique autour de ces ânes », explique-t-il. Mais là aussi, refus. La mairie semble douter de sa bonne foi et craindre la dérive. Que les écuries se transforment d'ici à quelques années en villas.

TIPHAINE RUPPERT

Une parcelle en zone naturelle

Les difficultés à s'installer que rencontre Thierry François sont liées à la nature du terrain acheté. Ce dernier est, en effet, classé en zone naturelle (appelée « zone ND » dans le plan d'occupation des sols).

Un espace à protéger

L'urbanisation y est tolérée sous forme légère, ou totalement interdite, dans le but de la protéger, au titre de son intérêt historique ou, en l'occurrence, écologique. Les espaces concernés présentent des risques naturels (inondations, glissements de terrain...) ou liés à l'activité humaine.

« J'étais conscient qu'en achetant en zone naturelle et non agricole je m'exposais à des obstacles. Le problème, c'est que pour un agriculteur qui veut s'installer, le coût d'une parcelle agricole est exorbitant. En zone naturelle, il est divisé par deux », justifie le maraîcher.

Tout près des zones agricoles

Son travail de défrichi-

chage a, par ailleurs, révélé l'existence d'anciennes restanques.

« Ce terrain a déjà eu une fonction agricole. De plus, en observant le cadastre, en effectuant des calculs, je me suis rendu compte que je ne me situais qu'à un peu plus de cent mètres de la fin des zones agricoles. Avec la mise en place du plan local d'urbanisme (PLU), la mairie aurait pu faire un effort sur ce point. »

De son côté, la commune reste inflexible. « Qu'il rencontre le service urbanisme pour voir si sa demande est cohérente avec le PLU. Car pour le moment la seule demande que nous ayons eu est celle des boxes à chevaux », objecte Michèle Roatino, le maire du Val.

Le président de la Provenance verte, Mickaël Latz, a également tenté d'effectuer l'arbitrage. En vain. Il semblerait que le dialogue s'em-mure définitivement... Au détriment, pour l'instant, de l'âne Papillon et de potentiels débouchés pour le tissu économique local.

T. R.